



LES EAUX
MINÉRALES
D'OULMÈS

LES EAUX MINÉRALES D'OULMES

Société anonyme au capital de 198.000.000,00 de dirhams
Siège social : Zone Industrielle de Bouskoura - 20180 - Casablanca

R. C. Casa. 2 215 I.F. 02 220 308



LES EAUX
MINÉRALES
D'OULMÈS

AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION

Les actionnaires de la société « LES EAUX MINÉRALES D'OULMES », société anonyme au capital de 198.000.000,00 de dirhams, sont convoqués, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société Holding Marocaine Commerciale et Financière « HOLMARCOM », sis à Casablanca, 20, rue Mostafa EL MAANI, le : Jeudi 05 mai 2016 à 10 heures

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice ; Affectation du résultat ;
5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
6. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
7. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs de la Société ;
8. Allocation de jetons de présence au Conseil d'Administration ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Un actionnaire empêché d'assister à cette Assemblée peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par une personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet www.oulmes.ma conformément aux dispositions de la loi n° 17-95.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 78-12.

Conformément à l'article 121 de la Loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander, par lettre recommandée adressée au siège social, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions seront publiés, conformément aux dispositions de la loi n° 17-95, sur le site internet www.oulmes.ma.

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils résultent du Bilan et du Compte de Produits et Charges arrêtés à cette date et qui présentent un bénéfice net comptable de 135.851.321,65 dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 135.851.321,65 dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice (DH)	:	135.851.321,65
Dotation à la Réserve Légale	:	Néant
(Entièrement dotée)		
Solde (DH)	:	135.851.321,65
	+	
Report à nouveau antérieur	:	31.442.967,75
Bénéfice distribuable (DH)	:	167.294.289,40
Dividendes (DH)	:	118.800.000,00
Le reste (DH)	:	48.494.289,40

A affecter au crédit du compte report à nouveau.

Soit un dividende de 60,00 dirhams par action que l'Assemblée Générale décide de mettre en paiement à compter du 06 juin 2016.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi 17-95 sur la société anonyme, approuve chacune des opérations et conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Elle donne également décharge de leur mission aux Commissaires aux Comptes pour le même exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats de trois (3) membres du Conseil d'Administration, savoir :

- Madame Miriem BENSALAH épouse CHAQROUN ;
- Monsieur Moulay El Amine EL ALAOUI ;
- Monsieur Abdeltif TAHIRI.

arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Elle décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, de renouveler leurs mandats pour une durée de six (6) années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, des jetons de présence d'un montant brut de dirhams.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de les répartir entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



ACTIF (en milliers de dirhams)	31-déc.-15	31-déc.-2014 (P)	31-déc.-2014
Actif Non Courant	1 057 367	966 450	941 819
Ecart d'Acquisition	15 304	15 304	-
Immobilisations en non valeur	0	0	0
Immobilisations Incorporelles nettes	8 090	7 635	7 569
Immobilisations Corporelles nettes	1 026 532	934 965	925 903
Immobilisations Financières	2 631	2 251	2 054
Ecart de conversion Actif	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-
Impôts Différés Actif	4 810	6 295	6 293
Actif Courant	614 554	516 565	505 289
Stocks et Encours	167 314	105 550	103 846
Clients et Comptes Rattachés	252 211	238 605	234 194
Autres Créances et Comptes de Régularisation	143 491	129 014	127 263
Valeurs Mobilières de Placement	58	58	58
Ecart de conversion Actif	-	-	-
Trésorerie Actif	51 481	43 339	39 928
Total Actif	1 671 922	1 483 015	1 447 108

(P) : proforma

PASSIF (en milliers de dirhams)	31-déc.-15	31-déc.-2014 (P)	31-déc.-2014
Capitaux Propres Part du Groupe	681 591	636 033	637 752
Capital	198 000	198 000	198 000
Prime d'émission	166 980	166 980	166 980
Réserves	171 868	153 820	155 749
Résultat net de l'exercice	144 769	117 275	117 023
Ecart de conversion	-	42	-
Intérêts Minoritaires	4 519	4 730	-
Passif Non Courant	371 979	320 203	297 300
Emprunts et Dettes Financières	326 725	278 956	256 118
Impôts Différés Passif	45 254	41 247	41 182
Ecart de conversion passif			
Passif Courant	613 833	522 049	512 055
Fournisseurs et Comptes Rattachés	142 202	137 649	136 217
Autres Dettes et Comptes de Régularisation	248 123	211 150	202 852
Autres provisions pour risques et charges	7	261	-
Ecart de conversion Passif	-	-	-
Trésorerie PASSIF	223 501	172 989	172 986
Total Passif	1 671 922	1 483 015	1 447 108

Nature (en milliers de dirhams)	31-déc.-15	31-déc.-2014 (P)	31-déc.-2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 517 306	1 406 437	1 382 300
* Chiffre d'affaires	1 515 584	1 374 163	1 350 361
* Autres produits d'exploitation	1 721	32 274	31 939
CHARGES D'EXPLOITATION	1 275 879	1 190 743	1 172 460
* Achats consommés	471 903	438 440	429 155
* Charges externes	373 537	366 831	363 450
* Impôts et taxes	132 410	121 434	121 155
* Charges de personnel	166 588	149 443	146 086
* Autres charges d'exploitation	1 789	2 167	1 375
* Dotations d'exploitation	129 652	112 427	111 238
RESULTAT D'EXPLOITATION (H-I)	241 426	215 695	209 840
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	- 22 369	- 23 669	- 22 408
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	219 057	192 026	187 432
CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	841	- 16 643	- 16 804
* Impôts sur les résultats	66 571	49 853	48 677
* Impôts sur les résultats différés	5 492	4 956	4 927
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	147 836	120 574	117 023
* Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-
* Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 700	1 700	-
* Reprises sur écarts d'acquisition négatif	-	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	146 135	118 873	117 023
INTERETS MINORITAIRES	1 366	1 598	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE	144 769	117 276	117 023
Résultat par action	73,12	59,23	59,10

Flux de trésorerie liés à l'activité (en milliers de dirhams)	31-déc.-15	31-déc.-14
Résultat net des sociétés intégrées	146 135,27	117 023,43
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions (1)	125 032	108 716
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-	-
- Variation des impôts différés	5 491	4 927
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	424	1 425
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	277 082	229 242
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	- 48 656	- 93 327
Flux net de trésorerie génère par l'activité	228 426	135 914
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 216 386	- 123 058
Cession d'immobilisations	607	1 183
Incidence des variations de périmètre (3)	- 19 353	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 235 132	- 121 875
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 102 409	- 69 300
Emission de prêts nettes des remboursements	- 380	- 521
Subvention d'investissement	-	-
Augmentation de capital en numéraire	-	-
Emissions d'emprunt net des remboursements	70 532	65 626
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 32 257	- 135 446
Variation de trésorerie nette	- 38 963	- 121 407
Trésorerie nette au 31/12/2014	- 133 058	- 11 651
Trésorerie nette au 31/12/2015	- 172 020	- 133 058

(en milliers de dirhams)	CAPITAL	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé PG	Intérêts minoritaires	Ecart de conversion	Total CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres consolidés au 31/12/2014	198 000	166 980	155 749	117 023			637 752
Affectation du résultat 2014			117 023	- 117 023			-
Distribution par la société consolidante		-	99 000				99 000
variation de périmètre		-	1 904		3 153		1 249
Résultat consolidé 2015				144 769	1 366		146 135
Augmentation de capital							-
Ecart de conversion						26	26
Capitaux propres consolidés au 31/12/2015	198 000	166 980	171 868	144 769	4 519	26	686 110

Principes et méthodes de consolidation

A- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis en application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'Annexe III.2.A. de la circulaire de l'AMMC qui fixe le contenu de l'information proforma et l'Annexe III.2.I. portant sur les États de synthèse semestriels.

B- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent du type de contrôle liant l'entreprise concernée à la maison-mère :

Intégration globale (IG) : Cette méthode est appliquée lorsque le Groupe détient un contrôle exclusif sur sa filiale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. La méthode de l'intégration globale permet de répartir le résultat et les capitaux propres entre les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires).

Intégration proportionnelle (IP) : Cette méthode s'applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts du Groupe.

Mise en équivalence (MEE) : Cette méthode s'applique aux entreprises sur lesquelles le Groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La méthode de la mise en équivalence consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci, la quote-part de résultat de la filiale étant prise en compte dans le résultat consolidé.

C- PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Les Eaux Minérales d'Oulmès et sa filiale :

Entité	Activité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Eau Technologie Environnement "ETE"	Captage, exploitation, industrie et commerce de toutes sortes de boissons	Intégration globale	55%	55%

ETE

Eau Technologie Environnement, société de droit béninois, détenue par Les Eaux Minérales d'Oulmès dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement en Afrique et plus particulièrement l'Afrique Sub-saharienne. Les comptes sociaux de la société ETE ont fait l'objet d'un audit d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2014 et 2015 ayant servi de base aux travaux de consolidations.

D- CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Ainsi, les comptes des filiales installées à l'étranger ont été convertis en MAD la monnaie de présentation des états de synthèse consolidés.

E- DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 Décembre de chaque année.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

F- COMPTES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...).

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

G- RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

• Immobilisations en non-valeurs

Les immobilisations en non valeurs, constituées des frais préliminaires et des charges à répartir, sont annulées en consolidation, ces immobilisations constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, au même titre leurs amortissements est annulés.

• Ecarts de conversion

Les gains de change latents, comptabilisés en écarts de conversion passif dans le bilan devraient être enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Aussi, les écarts de conversion actifs ont été annulés en contrepartie de la provision pour risques et charges correspondante.

• Immobilisations acquises par crédit-bail

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de crédit-bail devraient être comptabilisés au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

• Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations

après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition. Cependant, lorsque ces écarts sont négatifs, ces derniers sont inscrits en provision pour risques et charges et repris sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les mêmes hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition. Les comptes consolidés du groupe comprennent un écart d'acquisition suite à l'entrée en périmètre de la filiale ETE, amorti sur une durée de 10 ans.

• Impôts différés

Les impositions différées résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements d'homogénéisation qui ont une incidence sur la base taxable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

• Homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles:

Le retraitement d'homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles consiste à harmoniser la durée d'amortissement de ces dites immobilisations en fixant une durée économique au lieu d'une durée admise fiscalement.

H- RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels individuels et édictées par le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C.).

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Elles sont constituées essentiellement des brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation. La durée d'amortissement de ces immobilisations s'étale sur 5 ans.

• Immobilisations corporelles

À leur entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'entreprise pour elle-même, à leur coût de production. Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien dans la limite des taux indiqués par l'administration fiscale et admis par l'usage de la profession.

• Stock

Les stocks des matières premières sont évalués au coût d'achat et suivant la méthode du coût moyen pondéré.

RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015



Aux actionnaires de la société
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.
Quartier industriel Bouskoura
Casablanca

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS et de sa filiale (Groupe LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS), comprenant le Bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 686.110 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 146.135.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du groupe LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 1^{er} avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Abdelmejjid FAIZ
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 100 Casablanca
Faïçal MEROUAR
Associé